

CONSEILS MUNICIPAUX DE SAINT-IMIER, SONVILIER ET VILLERET

Communiqué de presse commun

Jouez et dessinez avec Jackson!

Pour sa troisième apparition, Jackson s'adresse plus particulièrement aux enfants. Cette fois, le petit personnage en forme de sac poubelle propose des jeux et même un concours de dessin. Le but est toujours le même: sensibiliser le public à la problématique des déchets et à la préservation de l'environnement.

QU'EST-CE QU'ON COMPOSTE?

On qualifie d'«organiques» les déchets qui peuvent être compostés, c'est-à-dire qu'on peut les recycler au lieu de les brûler. Voici quelques exemples de **déchets compostables**, qui devraient trouver leur place dans un vegebox et non dans une poubelle: trognon de pomme, fleurs fanées, peau de banane, feuilles mortes, coquilles d'œufs, branchages, etc.

Par contre, les restes d'aliments cuits (viande, os, huiles...), la litière et les excréments d'animaux, les mégots de cigarettes, les chardons», les déchets métalliques, les sachets de thé» et la terre cuite **ne trouvent pas** leur place dans le vegebox.

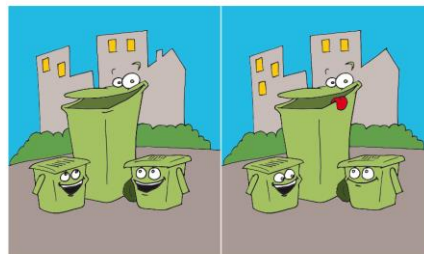
Sur le dessin ci-dessous, entoure les déchets que le vegebox se réjouit d'avaler.



LES PROS DES DÉCHETS VERTS

Composter, c'est bien, mais encore faut-il mettre ses déchets dans des **conteneurs adaptés!** Pour le ramassage des déchets verts, les vegebox constituent l'équipe gagnante (même si les autres contenants de **moins de 20 kg** sont aussi admis»).

Trouveras-tu les six différences entre ces deux dessins?



À CHAQUE DÉCHET SON POINT DE CHUTE

La plupart des déchets trouvent leur place dans un sac poubelle ou dans un vegebox. Mais certains d'entre eux (carton, flacons en plastique, ampoules, piles, verre, etc.) peuvent être récupérés ou recyclés directement à la **déchetterie**.

Ni vegebox, ni littering: arriveras-tu à amener les déchets ci-dessous au bon endroit?



Un trognon de pomme est un déchet organique, donc compostable. Ce n'est pas le cas des litières pour animaux. Un sachet de thé n'a pas non plus sa place dans le compost en raison de l'étiquette et de l'agrafe qui l'accompagnent.

Les adultes en particulier apprendront que les sacs et autres bacs qui accueillent leurs déchets verts ne doivent au total pas peser plus de 20 kilos. Les contenants qui ne sont pas adaptés au système de chargement du camion de ramassage doivent en effet être vidés à la main par les voyers. Cela s'avère très pénible au-delà d'un certain poids.

Des entrées «Chez Camille Bloch» à gagner

Au fil des quatre jeux qui mettent en scène Jackson et ses amis, petits et grands découvriront encore une fois toute une série d'informations fort utiles au quotidien. Un concours de dessin destiné aux enfants de moins de 10 ans est par ailleurs inséré dans le dépliant. Il les invite à imaginer la déchetterie du futur.

Neuf forfaits familiaux valables pour trois personnes, qui donnent accès au centre visiteurs «Chez Camille Bloch» à Courtelary, sont à gagner. Pour les familles dont plusieurs enfants ont l'âge de participer au concours, des coupons supplémentaires peuvent être obtenus auprès des administrations communales respectives.

Tous les habitants de Saint-Imier, Sonvilier et Villeret recevront le dépliant Jackson III accompagné du concours dans leur boîte aux lettres à partir du lundi 26 mars.

À TES CRAYONS!

CONCOURS

PARTICIPE À NOTRE CONCOURS DE DESSIN:
9 ENTRÉES «CHEZ CAMILLE BLOCH» À GAGNER!

- Pour participer, rien de plus simple:
- 1 Munis-toi de tes crayons, feutres ou pinceaux préférés
 - 2 Laisse aller ton imagination au verso de cette feuille, sur le thème «**La déchetterie du futur**»
 - 3 Inscris ci-contre tes nom, prénom et coordonnées
 - 4 Retourne ton dessin au bureau municipal de ta commune **jusqu'au 20.4.2018**

Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les enfants âgés de moins de 10 ans (à la date d'envoi du dessin) domiciliés dans l'une des communes organisatrices. Le dessin doit être réalisé au verso de la présente feuille. La participation à ce concours est gratuite. Un seul dessin par enfant est autorisé. La participation au présent concours est individuelle et nominative. Le jury sera composé de représentants des municipalités concernées et sélectionnera trois dessins par commune, dans les catégories «Moins de 6 ans», «6 à 8 ans» et «8 à 10 ans». Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. Le concours se termine le 20.4.2018 à midi. Les gagnants seront avertis par voie de presse.

Nom, prénom _____

Rue _____

NPA, localité _____

Date de naissance _____

N° de téléphone _____



Saint-Imier, Sonvilier et Villeret, le 21 mars 2018